

Rapport du comité de sélection

M. Deans: Prenez-le, je n'en veux pas! Non, sérieusement, il ferait un excellent président. Tout le monde à la Chambre serait ravi de l'appuyer en tant que président de comité.

M. Smith: Il veut aller au Sénat.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Il préside le caucus néo-démocrate. Que les députés y réfléchissent un instant. Depuis que mon collègue assume cette fonction, ont-ils jamais entendu parler de discorde ou de désaccord dans le caucus néo-démocrate?

Des voix: Jamais.

M. Deans: Jamais, parce que nous avons à notre tête un homme ferme et juste qui nous permettait de petites prises de bec, mais il ne fallait surtout pas que ça aille trop loin.

Cela dit, j'espère que ça ne tombe pas dans l'oreille de sourds. Si nous autres, députés, estimons que les comités sont à nous et qu'ils doivent représenter ce que nous voulons...

M. Forrestall: A force de vivre près des chutes Niagara, on ne les entend plus.

M. Deans: Je suis sûr que les députés comprendront plus tard l'à-propos de cette observation. Je m'engage à la retenir et à l'appliquer le plus possible. Puisque les comités nous appartiennent et qu'ils vont disposer de pouvoirs accrus, ce qui devrait vraisemblablement convaincre les députés qui en font partie qu'ils participent vraiment pour la première fois aux délibérations de la Chambre des communes et du Canada, nous pourrions peut-être convoquer rapidement le comité de sélection à une courte séance. S'il le fallait, je serais prêt à siéger dimanche; nous pourrions alors étudier ma suggestion. Elle satisferait tout le monde et susciterait bien peu de difficultés. Bien que monsieur le Président ne soit pas autorisé à dire ce qu'il pense de cette idée, je suis sûr qu'il la trouve excellente, sachant combien il tient à assurer l'impartialité de la présidence.

Je ne puis appuyer cette proposition d'amendement, car elle est aussi injuste que la situation que nous examinons présentement.

M. Reid (St. Catharines): Le député est membre du comité de sélection. Que va-t-il faire à ce sujet?

M. Deans: J'ai déjà donné un aperçu de ce que j'entendais faire. Nous n'appuierons pas cette proposition d'amendement. Si le député de St. Catharines (M. Reid), lui qui ne ménage pas ses conseils, voulait bien présenter un amendement comme celui que j'ai proposé, il pourrait compter sur l'appui de notre parti. Certains députés trouvent que ce ne serait pas une si mauvaise idée. Ce ne serait évidemment qu'un pas, mais un pas dans la bonne voie.

Pour parler net, je me rends compte de l'injustice de la répartition. Je m'en rends compte même maintenant, mais ce n'est pas en imposant une égale injustice aux gens d'en face que nous arrangerons les choses. Ainsi, je suis partagé entre deux injustices. Je suis favorable à l'idée que les présidents soient impartiaux, même si je ne suis pas tout à fait d'accord avec la façon que recommande le comité de sélection pour y arriver. A propos, je le répète, je suis membre du comité de sélection.

Très brièvement, j'espère qu'indépendamment de suivre les recommandations du comité de sélection, nous allons voir s'il ne serait pas utile de créer d'autres comités. Je suis certain que le comité de la procédure et de l'organisation va examiner la question et voir, compte tenu des changements intervenus dans la société, s'il ne faudrait pas créer un comité chargé des questions touchant les femmes. A mon avis, un comité s'intéressant exclusivement à leurs problèmes se justifierait, puisque nous avons un ministre chargé des femmes et de la condition féminine. Il serait des plus utiles d'avoir un comité pour toutes les questions touchant les femmes.

Étant donné que depuis des années, la question de l'environnement, que ce soit au niveau de l'impact de la société moderne sur l'environnement ou au niveau de toutes les questions de planification qui touchent de près ou de loin l'environnement, fait l'objet d'un débat passionné, nous pourrions peut-être songer à créer un comité chargé de cette question.

A côté du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, il serait bon d'avoir un comité des droits de la personne. C'est un sujet important qui touche aussi bien les Canadiens que tous les peuples de la terre. Notre lutte pour la défense des droits de la personne doit s'étendre au-delà de nos frontières.

M. Forrestall: Cela n'a aucun rapport avec le sujet, monsieur le Président.

M. Deans: Le député dit que cela n'a aucun rapport avec le sujet. Nous parlons pourtant de la création des comités. Les autres possibilités que je suggère et qui me semblent raisonnables devraient recevoir un accueil favorable de la part des Canadiens, à défaut de l'approbation du député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall). Il a lui-même fait allusion aux chutes Niagara. Je ne vois pas très bien ce que cela avait à voir avec le sujet non plus.

Je soumetts ces propositions au gouvernement. Nous voulons peut-être trop limiter le nombre des comités. Ne faisons-nous pas preuve d'un conservatisme excessif en imposant des limites et des directives aux comités? Il ne faudrait pas oublier que la société a beaucoup évolué, de sorte que les comités devraient répondre aux besoins actuels et non pas adapter les besoins d'aujourd'hui aux comités existants, car cela ne marche jamais. Je pense que nous en sommes capables.

Les députés ont certainement des questions à me poser et je pourrai probablement y répondre, mais pour terminer, je voudrais dire un mot au député de Halifax-Ouest (M. Crosby). Il nous a demandé s'il y avait des comités dont le président était impartial. Je pense que c'est le cas du comité permanent des comptes publics, de celui de la gestion et des services aux députés ainsi que du comité spécial des invalides et des handicapés. Si j'en avais le temps, je pourrais citer un certain nombre de comités dont le président était à mon avis impartial. Depuis le moment où il est intervenu, le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) a sans doute réfléchi à ce qu'il avait dit, et il reconnaît sûrement que le dévouement de certains députés est sans reproche et qu'ils agissent avec impartialité. Il est regrettable qu'on le conteste sur le parquet de la Chambre. Cela dit tout.